

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/1/2022

Dossier complet le :

21/1/2022

N° d'enregistrement :

2022-6020

1. Intitulé du projet

Déclaration de création de forages d'irrigation en eau souterraine sur les communes de Villers Bretonneux, Marcel Cave ou Vaire sous Corbie

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA VILLERS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BARBIER Antoine

RCS / SIRET

8 9 0 | 9 7 3 | 3 6 5 | 0 0 0 | 1 2

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 110 de la nomenclature du décret du 22 sept 1993	Travaux de forage en eau souterraine, rubrique 1.1.1.0 du décret de septembre 2003

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation de deux forages d'irrigation en eaux souterraines, de profondeur 99 m maxi. Deux emplacements d'essai sur Villers Bretonneux au sud ouest du bourg, et deux emplacements d'essais prévu au nord est de Villers Btx, sur les communes de Marcel Cave ou Vaire sous Corbie. Deux forages au maximum en tout seraient mis en service.

Il s'agit de la nappe de la craie, nappe libre en très grande majorité dans le secteur de la Somme et en particulier dans ce secteur. La région agricole concernée présente quelques forages d'irrigation dont le plus proche est à 600 m au nord ouest du projet sur Villers BTX. A l'Ouest de Villers existe un forage pour élevage, à l'est un forage dans la Zone industrielle. Plusieurs forage irrigation sont situés au delà de 1500 m.

La profondeur de la nappe atteint environ 60 m au droit des projets.

Le captage AEP le plus proche est sur la commune de Démuin à 4 km au sud.

La masse d'eau considérée est la Craie de la vallée de la Somme amont, le bassin versant est celui de la rivière Somme, située à 4600 m au nord, d'après les lignes de partage des eaux représentées dans l'atlas hydrogéologique de la Somme.

4.2 Objectifs du projet

L'eau est vitale pour cette exploitation dirigée par un jeune afin de développer la valeur ajoutée.

Le choix a été fait de réaliser deux forages car il n'est pas envisageable de desservir les parcelles avec le même forage vu la distance, les parcelles à traverser, la présence du bourg, de la voie ferrée et de l'autoroute A29.

C'est donc un projet d'irrigation des cultures de pommes de terre et légumes d'une exploitation agricole pour un jeune agriculteur pour 10 ha par an de pdt pour le projet 1 (sud ouest Villers Btx) soit un besoin maximum de 23 000 m³.

Et pour le deuxième point 20 ha pdt, 10 ha oignons, 10 ha haricots pour le projet 2 (est de Villers Btx) soit un besoin de 86 000 m³. Toutefois, la SCEA Villers réduit son ambition volontairement à 60 000 m³ pour ce projet 2.

Au total, la demande atteint donc 83 000 m³ en deux points (au lieu de 109 000 m³), sachant que l'interférence entre les deux points distants de 3,7 km sera inexistante.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux de forage au Rotary à 99 m de profondeur maxi + essais de pompage longue durée; durée environ une à deux semaines. Edification d'une station de pompage, intégration d'un moteur et d'une pompe si les résultats sont corrects.

Réalisation d'une margelle bétonnée autour de la tête de forage de hauteur 30 cm par rapport au terrain naturel, de 3 m² minimum de surface, et sortie de la tête du forage de 50 cm par rapport au terrain naturel.

Creusement du forage au Rotary à l'eau claire de 400 mm, tubage de 315 mm, cimentation de la tête de colonne jusque 53 m afin d'éviter les infiltrations en tête de puits. Tout cela si le débit obtenu est suffisant (60 m³/h comme objectif à l'enrouleur donc 80 m³/h à la pompe au minimum).

Conformément au décret du 11 sept 2003, le forage sera rebouché selon les normes en vigueur en cas d'échec;

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Mise en route et arrêt de la pompe, de façon automatisée : aucune intervention sur le site, sauf cas de maintenance et contrôle. Le forage sera insonorisé, les nuisances pour les habitations seront donc faibles, la première étant située à 600 m au nord ouest (Projet 1) puis 1800 à l'ouest et 2000 m à l'est (projet 2).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt de dossier au titre de la nomenclature 1.1.1.0 du décret de septembre 2003 : déclaration de forage et réalisation d'une notice d'incidence.

L'influence prévisionnelle est minime vu le volume demandé, et le rayon est estimé à l'aide de la méthode de Theis-Jacob utilisée par le BRGM à 189 m en prenant des hypothèses plutôt pessimistes, qui n'aura aucun effet sur les zones naturelles les plus proches. Le forage en exploitation tous usages confondus le plus proche est à 600 m au NW du site 1 (irrigation). Il ne sera pas menacé vu le faible volume demandé (23000 m³)

Le captage d'eau potable le plus proche est à 4 km au sud et ne se trouve pas dans le même axe d'écoulement. Vu son influence prévisionnelle, ce projet n'aura aucune incidence sur les captages en eau potable présents, assez éloignés pour cela. (voir carte en annexe).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
profondeur 99 m maxi, emprise au sol de la station < 10m ²	mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Villers Bretonneux
ZO 23- ZO 28
Marcel Cave ZH 3
Vaire sous Corbie ZB27

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

coordonnées en lambert II étendu :

Villers Bretonneux

ZO 23 : X : 612400 Y : 2 540179 Z = 94 m

ZO28 : X : 611735 Y : 2 539868 Z = 95

Marcel Cave : X : 615982 Y : 2541276 Z = 97 m

Vaire sous Corbie : X : 615887 Y : 2541678 Z = 99 m

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La carte des sites N 2000 les plus proches se trouve en annexe. il s'agit des sites « moyenne vallée de la somme » à 4500 m au nord et « Etangs et marais du bassin de la Somme », à la même distance, et "tourbières et marais de l'Avre" à 6,5 km au sud.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nappe de la craie du Turonien Abaissement prévisionnel très localisé de la nappe, située à 60 m de profondeur Impact évalué à 189 m de rayon sur la nappe, de 2m de hauteur à 100 m, 80 cm à 150 m selon les hypothèses prises pour l'aquifère. Méthode utilisée : Theis-Jacob, recommandée par le BRGM Coefficients utilisés comme hypothèse : T=1.10 ⁻³ ; S= 0,005, vues les caractéristiques de la nappe à cet endroit assez proche de la ligne de crête piézométrique entre les rivières Somme d'une part, Avre et Luce d'autre part
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Période de pompage de juin à août Influence limitée Arrêt tous les 5 à 6 j, arrêts intermédiaires de 30 minutes à 2h00 toutes les 5h à 8 h00 selon le matériel utilisé et les parcelles. utilisation maxi 20 h. La nappe peut ainsi se rétablir. Le cours d'eau le plus proche est la Luce au sud à 3,8 km puis la Somme au nord et à l'ouest à 4,5 km; Le bassin versant hydrogéologique est celui de la Somme. Forage agricole le plus proche à 600 m au nord ouest (projet 1)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pompage dans la ressource en eau souterraine (nappe de la craie) de l'ordre de 23000 m ³ /an au maximum sur trois à quatre mois (projet 1) et .
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle concernée est un champ cultivé actuellement, aucune atteinte au milieu naturel ne sera possible
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 nord et sud ne seront pas affectés vue la distance à plus de 4 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement au moment des travaux de forage et d'essai de pompage.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il est source de bruit puisqu'alimenté par un moteur thermique. Les nuisances seront réduites au maximum par l'insonorisation du moteur. Les habitations sont à plus de 600m au nord (projet 1), puis 1800 à 2000 m (projet 2)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui par le moteur thermique. les émissions des moteurs sont contrôlées selon les normes en vigueur.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il ne s'agit pas de rejets mais de valorisation de l'eau afin d'alimenter des cultures. Le producteur s'assura qu'aucun rejet n'aura lieu en dehors des cultures
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Station de pompage au plus 10 m2 au sol dans une parcelle de culture en n'a pas d'impact autre que son emprise.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Haie entourant les stations de pompage.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dispensé car l'impact sur l'environnement est négligeable de par la nature du projet, l'impact évalué, et la gêne minimale causée à l'environnement. La nappe phréatique est à 60 m de profondeur et sera affectée au maximum de 2 m à 100 m. Le pompage ne sera pas permanent et donc l'impact en sera réduit.

Ce projet est assez isolé, aucun impact sur des ouvrages voisins n'est possible car aucun ouvrage de prélèvement en service tous usages confondus n'est présent à moins de 600 m (puits dans la vallée à faible débit) puis 1900 m (irrigation).

Les impacts cumulés éventuels sont donc assez faibles dans ce secteur.

M. Delsaux mettra en place une haie autour de la station afin de l'intégrer dans le paysage.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Localisation du projet, des forages voisins et distance Localisation des zones Natura 2000 Localisation des ZNIEFF Carte des captages AEP Cartes hydrogéologique et géologique Photographies et localisation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Amiens

le, 21/01/2022

Signature

L'entreprise,*
